

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **40**  
Nombre de représentés : **6**  
Nombre d'absents : **18**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_175\_CC\_23**  
**Modification du règlement des transports  
scolaires du Territoire de l'Ouest**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 46

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

### AFFAIRE N°2024\_175\_CC\_23 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE DE L'OUEST

#### Le Président de séance expose :

Le Règlement des Transports Scolaires précise les modalités de fonctionnement des transports scolaires organisés par le Territoire de l'Ouest.

Une mise à jour est proposée avec les principales modifications suivantes:

- Article supplémentaire détaillant les conditions de rétractation à l'inscription aux transports scolaires ; cette demande doit se faire au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire en cours et le remboursement sera effectué dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande.
- Article supplémentaire regroupant et précisant les différentes modalités de remboursement et notamment en cas de radiation.
- Simplification de l'article 5.2. Dispositions complémentaires particulières liées au contexte sanitaire ;
- Simplification des canaux de remontées des doléances, contentieux et dysfonctionnements.  
Une seule porte d'entrée : le gestionnaire des inscriptions aux transports scolaires

D'autres modifications mineures sont proposées dans le but d'améliorer la compréhension du règlement et le fonctionnement du service public.

Le projet de règlement complet, ainsi que le règlement actuel, sont disponibles en séance et consultables au siège du Territoire de l'Ouest.

Le nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 08/11/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le nouveau règlement des transports scolaires, disponible en séance ;**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;



ID : 974-249740101-20241223-2024\_175\_CC\_23-DE

**- PRÉCISER que le nouveau règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup>**

**- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest à accomplir toutes les formalités administratives relatives à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président